



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

La dépêche

n°29 / HIVER 2018

Intercom'



MEYRIGNAC L'ÉGLISE - Le domaine des Monédières  
Circuit de randonnée pédestre autour de l'étang



11 décembre 2017, signature de la convention OPAH (Habitat)

## I L'ÉDITO DU PRÉSIDENT I

La Communauté de Communes assurera, au 1er janvier 2020, en lieu et place des communes, la compétence alimentation en eau potable et assainissement collectif. A cette même date, entrera en vigueur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal actuellement en cours d'élaboration. Aussi, les années 2018 et 2019 seront consacrées à la préparation de ces échéances importantes.

En parallèle, nous continuerons à œuvrer pour l'essor du territoire intercommunal, en poursuivant l'extension du maillage territorial de notre service enfance-jeunesse, en accompagnant les entreprises et les agriculteurs dans leurs projets, en soutenant l'attractivité touristique de nos communes et en participant activement au programme de déploiement de la fibre optique vers chaque habitation et entreprise.

Enfin, suite à la dissolution du SIRTOM de la région d'Egletons, j'ai souhaité désigner un vice-Président référent de ce nouveau service de la Communauté de Communes. C'est ainsi que j'ai proposé, avec l'accord du Conseil Communautaire, que Jean-Pierre Août, maire de La Chapelle-Spinasse et Président du SIRTOM en 2017, exerce cette responsabilité.



Ce numéro de la Dépêche intercom consacre son dossier central à ce service. Nous revenons, en outre, sur l'actualité du service enfance-jeunesse et environnement. Nous abordons également l'avancement du PLUi et le lancement officiel des aides à l'habitat dans le cadre d'un programme s'étalant sur 5 ans, par la signature, le 11 décembre dernier, de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Vous en souhaitant bonne lecture, je vous adresse tous mes vœux de santé, bonheur, réussite et je vous souhaite une excellente année 2018.

**Francis DUBOIS**

Président de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières

## I L'ÉDITO DU VICE-PRÉSIDENT I

La loi NOTRe, porteuse notamment de la refonte de la carte intercommunale au 1er janvier 2017, continue à produire ses effets. A ce titre, le SIRTOM de la région d'Egletons, qui regroupait jusqu'ici vingt-deux communes, soit vingt issues de notre intercommunalité et deux de Haute-Corrèze Communauté, a été dissout au 31 décembre 2017, entraînant le transfert des seize agents et des moyens matériels à notre Communauté de Communes.

Ce transfert doit être vu comme une opportunité, pour notre collectivité, d'assurer pleinement et directement cette compétence qu'elle déléguait auparavant. Dorénavant, vous n'aurez plus qu'un seul interlocuteur, à savoir le service ordures ménagères de la Communauté de Communes.

Ce service a été marqué ces dernières années par le départ, en une année, de 14 communes membres du SIRTOM vers Tulle Agglo et la Communauté de Communes de Vézère-Monédières-Millesources (Treignac), entraînant des modifications dans son organisation. Aujourd'hui, notre volonté consiste à poursuivre l'amélioration de la performance du service, mais également à parvenir à un meilleur tri des déchets et à leur plus grande valorisation.

Aussi, il est envisagé, courant 2018, de travailler à la réorganisation des tournées, en particulier par la suppression éventuelle du service les jours fériés. Un Plan Local de Prévention des Déchets sera également élaboré, en vue notamment de mettre en place des actions de réduction des déchets. Enfin, la déchetterie de Rosiers d'Egletons fera l'objet d'importants travaux de mise aux normes durant l'année 2018, tout en continuant à fonctionner selon ses horaires actuels.

Ces évolutions combinées devront nous permettre d'optimiser le fonctionnement du service et de ne pas accroître le montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, comme c'est le cas depuis 2015 et comme nous nous y engageons pour les trois années à venir, soit jusqu'à la fin du mandat municipal.

Conscients de l'importance de ce service dans la vie quotidienne des administrés de notre territoire, nous tenons à en garantir sa continuité et sa qualité.

Je vous souhaite, à vous et à vos proches, une excellente année 2018.

**Jean-Pierre AOÛT**

Vice-Président en charge des ordures ménagères



## I JOURNÉE DE LA PARENTALITÉ I

Le 23 septembre dernier à la Maison de l'enfant d'Egletons, le service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes organisait la première édition de la journée parentalité.

Ouverte aux parents accompagnés de leurs enfants et aux futurs parents, cette manifestation a réuni plus de 50 familles du territoire.

De 9h30 à 17h00, cette journée leur a permis de profiter d'ateliers (lectures, contes, éveil musical, pâte à modeler, origami, etc.), de temps d'échanges avec les partenaires présents (UDAF, MLAP, PMI, etc.), et en fin de journée, d'assister à un spectacle musical offert par la collectivité.

Ce projet répondait à un appel à candidatures du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents de la Corrèze, financé pour partie par la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil départemental de la Corrèze.



## I ACCUEIL DE LOISIRS DE MARCILLAC-LA-CROISILLE I

Signature d'une convention avec le lycée Pierre Caraminot pour l'extension du lieu



Après avoir réalisé l'extension de l'accueil de loisirs de Darnets et construit un nouveau centre à Montagnac St-Hippolyte ces deux dernières années, la Communauté de Communes souhaite désormais procéder à l'extension de l'accueil de loisirs de Marcillac-la-Croisille à l'horizon 2018-2019.

En effet, aujourd'hui, le centre de loisirs est installé dans des locaux communaux qui apparaissent trop étroits compte tenu de la fréquentation du site. Afin de lancer ce chantier et d'aider les élus communautaires dans leur réflexion, une convention de partenariat a été signée avec le lycée Pierre Caraminot, confiant aux élèves du BTS Etudes et Economie de la construction, le soin de réaliser une étude en phase Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Ce travail aboutira, d'ici le printemps 2018, à la présentation, par les élèves, de plusieurs scénarii d'extension, puis un chiffrage précis des travaux envisagés. L'objectif est de parvenir à la réalisation de cette extension avant fin 2019.

En contrepartie, la Communauté de Communes versera au Lycée une subvention de 2 000 € visant à financer une partie du voyage d'études en Angleterre.

I La Dépêche Intercom I

Journal d'information de la Communauté de Communes de Ventadour Égletons Monédières  
Directeur de la publication : Jean-Louis Bachel-  
lerie

Comité de rédaction : F. Dubois, J.-L. Bachel-  
lerie et le personnel de la Communauté de communes

Conception Graphique : Commune d'Égletons

Crédits photos (DR) : Communauté de com-  
munes / Commune d'Égletons / Une : Domaine  
des Monédières - J.-P. Trichet / Ventadour : D.

Agnoux

Impression : 4 800 ex.

Maugein Imprimeurs - 19 Malemort

Parution : Semestriel

Numéro : 29

Dépôt légal : à parution

## I ACCUEILS DE LOISIRS & ESPACE JEUNES I

Programme des vacances de février

Les accueils de loisirs et l'espace jeunes intercommunal seront ouverts durant les vacances de février et d'avril.

L'espace Jeunes intercommunal proposera entre autres, deux séjours à la neige (ski, raquettes...) de 4 jours et 3 nuits dans le massif cantalien pour les jeunes de 12 à 14 ans ainsi qu'un séjour spécifique pour les adolescents (+14 ans). Les 5 autres accueils de loisirs seront ouverts également pour les enfants de 3 à 12 ans avec au programme des sorties à la neige, mais également des ateliers culturels, sportifs et manuels pour que nos enfants du territoire passent des vacances inoubliables.

Toutes les infos : modalités d'inscriptions, dates d'ouvertures, programmes...

[www.cc-ventadour.fr](http://www.cc-ventadour.fr)



## I NATURE I

### Inauguration du circuit de randonnée pédestre de l'étang de Meyrignac l'Église



Circuit de randonnée pédestre de Meyrignac



Le 18 octobre dernier, a été inauguré le circuit de randonnée pédestre autour de l'étang de Meyrignac l'Église. Bien qu'une partie du circuit préexistait, des travaux complémentaires de bucheronnage et de débroussaillage étaient nécessaires.

La Communauté de Communes, compétente en matière de création et d'entretien de chemins de randonnée pédestre, et à ce titre, en charge de 39 circuits de randonnée réparties sur ses 20 communes, s'est proposée, dès la fin d'année 2016, pour porter et mener à bien ce projet.

Ce circuit d'environ 3,5 km, est accessible à tous. Il permet au Domaine des Monédières, seul établissement 4 étoiles de notre intercommunalité, de disposer d'un atout de plus, et à la commune de Meyrignac l'Église de valoriser encore davantage son étang.

Ce chantier, débuté en juillet 2017, représente un investissement de 13 835,50 € HT, financé à 64% par les fonds européens LEADER gérés par le territoire de Tulle-Vézère-Monédières.

D'autre part, il a été confié aux élèves du BTS Gestion et Protection de la Nature de Neuvic, la réalisation de 4 panneaux d'interprétation qui seront posés avant l'été prochain. A travers ces panneaux, il s'agit de mettre en avant l'historique de l'étang mais également ses points d'intérêt environnementaux.

## I CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE I

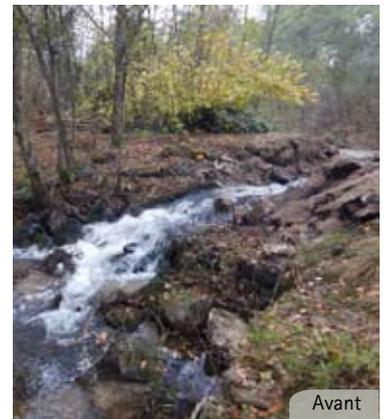
### Restauration du seuil du moulin de Boule

Par arrêté préfectoral du 7 octobre 2013, le cours d'eau du ruisseau d'Egletons (Deiro) a été classé en Liste 2 au titre de la continuité écologique en application de l'article L.214-17 du code de l'environnement. A ce titre, la commune d'Egletons a été tenue de rétablir la libre circulation piscicole et le transit sédimentaire au niveau du seuil du moulin de Boule. En effet, cet ouvrage fondé en titre et situé en amont du lac du Deiro constituait un obstacle à la continuité écologique. Pour rappel, la commune d'Egletons avait acquis ce seuil et le droit d'eau en 1962 dans le cadre de la création d'un captage d'eau potable sur le Deiro afin de permettre le prélèvement d'eau nécessaire à l'alimentation en eau potable de la commune. Lors de la création de l'A89 dans les années 2000, ce captage fut déplacé en amont de l'autoroute. Dès lors, le seuil du moulin de Boule n'avait plus aucun usage pour la commune.

En 2016, la Communauté de Communes a confié au bureau d'étude AJ Ingénierie une étude de définition des modalités techniques d'effacement du seuil du moulin de Boule. La décision a été prise de procéder au dérasement du seuil avec remblaiement du canal d'amené d'eau au moulin avec les matériaux de curage situés dans la retenue du seuil.

En effet, le canal d'amené d'eau traverse plusieurs propriétés privées de type parc et jardin. La proposition de remblaiement du canal a permis une meilleure acceptation locale du projet par les riverains qui ont retrouvé un terrain fonctionnel.

Les travaux de dérasement du seuil, réalisés par l'entreprise EYREIN TP, se sont déroulés en septembre et octobre 2017, pour un coût total de 51 972 € TTC, subventionné à 100% dans le cadre de l'appel à projet « Continuité écologique » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.



Avant



Après



## I VIE LOCALE I

### Nouveaux gérants à l'auberge de Chaumeil

L'Auberge des Chaumettes, anciennement Auberge des Bruyères, est la propriété de la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2017, suite à l'intégration de la commune de Chaumeil.

Depuis le 15 juillet dernier, Jérôme et Cindy Baudry, en ont pris la gérance.

Ouverte tous les jours, l'Auberge comprend à la fois un café, un restaurant et un hôtel de 12 chambres.

Contact : 05 19 07 24 35



# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTÈGRE LE SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES

## Le SIRTOM dissous au sein de la Communauté de communes



Depuis le 1er janvier 2018, le SIRTOM de la région d'Egletons a été dissous compte tenu des évolutions apportées par la loi NOTRe et du retrait de Haute-Corrèze Communauté du syndicat.

Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères est donc désormais assuré directement par la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières, entraînant le transfert de l'ensemble des moyens matériels affectés au service, dont les bâtiments techniques et les véhicules, à savoir : 3 bennes à ordures ménagères, 2 camions polybennes équipés d'une grue et une chargeuse sur roues.

D'autre part, 16 agents ont rejoint les effectifs de la Communauté de Communes. Seul un agent à mi-temps a été transféré au sein des effectifs de Haute-Corrèze Communauté.

Les 16 agents se répartissent comme suit : 3 agents administratifs et 13 agents techniques.

### Les modalités de financement du service

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) ne seront pas augmentés.

Pour rappel, la REOM finance le coût de l'ensemble des services de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, des points d'apport volontaire, des frais de fonctionnement de la déchetterie. Elle couvre également les charges du personnel administratif, l'incinération des ordures ménagères, le traitement et conditionnement des déchets issus de la collecte sélective en porte à porte.

### Qui est redevable ?

- Les logements principaux, individuels et collectifs ;
- les gîtes ;
- les résidences secondaires ;
- les services et établissements publics ;
- les professionnels producteurs de déchets ne pouvant justifier d'un contrat avec un prestataire privé portant sur l'élimination de l'ensemble des déchets générés par l'activité professionnelle concernée.

**Paiement :** au Trésor Public d'Egletons (rue Marie de Ventadour).

### TARIFS ANNUELS DE LA REOM 2018

Critères	Bi-hebdomadaire	Hebdomadaire	Bi-mensuel
Particulier (1 pers.)	185 €	124 €	59 €
Particulier (2 pers.)	240 €	160 €	81 €
Particulier (3 pers.)	267 €	172 €	88 €
Particulier (4 pers.)	289 €	190 €	96 €
Particulier (5 pers. et +)	315 €	208 €	106 €
Résidence secondaire	185 €	124 €	59 €



### Contact et informations

La dissolution du SIRTOM a entraîné une réorganisation des services administratifs.

En conséquence, en cas de réclamation, de question ou de changement à signaler sur la composition de votre foyer, il convient de contacter désormais le service ordures ménagères au siège de la Communauté de Communes à Lapeau :

- 05.55.27.47.33 ou
- administratif.om@cc-ventadour.fr

L'usager pourra contester sa facture dans un délai d'un an à compter de l'édition de la redevance. Il devra formuler sa demande écrite avec justificatifs et l'adresser à la Communauté de Communes ou se présenter à la mairie de sa commune ; charge à elle d'en informer rapidement nos services.

Tout changement de situation (naissance, départ, décès...) doit faire l'objet d'un signalement à la Communauté de Communes avec justificatifs (livret de famille, état des lieux, acte de décès,...).



### I Mise aux normes de la déchetterie I

La déchetterie de Rosiers d'Egletons, construite en 1999, doit faire l'objet de travaux d'optimisation et de réhabilitation importants et d'une modernisation de son fonctionnement, notamment pour faire face à de nouvelles obligations environnementales et à l'augmentation du nombre de types de déchets faisant l'objet de tri (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, Déchets d'Eléments d'Ameublement, Déchets Dangereux, ...). Cela permettra, en outre, un meilleur accueil des usagers et de stocker dans de bonnes conditions les matériaux déposés.

Ces travaux devraient être lancés durant le second semestre 2018, pour une durée envisagée de 4 à 6 mois.

Le montant de cette opération est estimé à 550 000 € HT. Des subventions auprès de l'ADEME, de l'Etat, du Conseil Départemental et de la région Nouvelle-Aquitaine ont été sollicitées.



**RECYLUM**

Un point de collecte des lampes usagées est disponible à la déchetterie de Rosiers d'Egletons, en partenariat avec Recylum. Il vous est également possible de ramener vos lampes en magasin (liste des magasins sur [www.malampe.org](http://www.malampe.org)).

Les lampes qui se recyclent :

- Elles portent le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre
- 4 types de lampes (fluo-compactes, à LED, tube fluorescent, lampe sodium à haute-pression).

#### Que deviennent vos lampes usagées ?

Les lampes sont prises en charge par Recylum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. Les lampes se recyclent à plus de 90% de leur poids. La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'Eco-Contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.



### LE TEXTILE SE REFILE...

Donner ses vêtements permet de réduire les déchets et favorise le recyclage.

#### Que peut-on déposer ?

Les vêtements, les chaussures, le linge de maison, la maroquinerie.

#### Comment les déposer ?

Les vêtements en bon état doivent être déposés auprès des associations sociales et solidaires. Dans les bornes relais disponibles. Dans notre déchetterie de Rosiers d'Egletons.

#### Que deviennent-ils ?

- Réemploi : vente en boutique et fripes à l'export : 50%
- Recyclage : chiffon, effilochage : 40%
- Destruction : 10%

# I DOSSIER I

La Communauté de Communes intègre le service Ordures Ménagères



## I Le tri sélectif et la valorisation des déchets I

Le Décret du 10 juin 2015 prévoit que les collectivités territoriales en charge de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), à l'horizon 2020, et dont l'objectif est de diminuer la production de déchets ménagers et assimilés de 10% par rapport aux données de 2010.

Cette démarche, initiée en 2016 par le SIRTOM de la région d'Egletons, sera poursuivie par la Communauté de Communes.

Ce document dressera la situation actuelle en matière de production de déchets et prévoira un objectif de réduction, en particulier par la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention auprès des entreprises, des écoles, des particuliers. Ce PLPD devrait être terminé courant 2018, pour un lancement du programme d'actions début 2019.

### Mettre ou ne pas mettre, telle est la question...

Le sac jaune doit accueillir vos produits dits « ménagers » autres que le verre afin de les insérer dans une chaîne de recyclage. Si un déchet non recyclable se trouve à l'intérieur de votre sac jaune, l'intégralité du contenu de celui-ci ne sera pas soumis au recyclage. La collecte des sacs jaunes se réalise tous les 15 jours pour les communes de plus de 300 habitants. Pensez à bien sortir votre sac la veille au soir et veillez à ce qu'il soit visible des agents de collecte.

## TRIER VOS EMBALLAGES

### L'acier et l'aluminium



**OUI**

Canettes de boisson, boîtes de conserve, bidons et boîtes métalliques, barquettes...

**NON**

Boîtes de conserves non vidées.

### Les cartons



**OUI**

Cartons d'emballage, briques alimentaires...

**NON**

Couches de bébé, barquettes en polystyrène, papier peint, boîtes en carton trop sales (ex : carton d'emballage des pizzas).

### Les plastiques



**OUI**

Bouteilles d'eau, de soda, de lait, de lessive, d'huile, les flacons de produits tels que les gels douches, shampoings, flacons de ketchup, mayonnaise...

**NON**

Pots de yaourt et de crème, sacs en plastique des commerces et supermarchés, barquettes en plastique.

Après leur ramassage, ces déchets seront transportés vers le centre de tri où ils seront séparés en fonction des matériaux dont ils sont composés. Puis, les filières de recyclage spécialisées assureront la réutilisation de ces matières premières.



Comment obtenir les sacs jaunes ?

Rendez-vous au service des ordures ménagères, 93 rue de la Borie, Egletons, ou auprès de votre mairie.

**CITEO**  
Le nouveau nom  
d'Eco-Emballages et Ecofolio





Vue générale du bourg

## Lapleau

Maire : Francis DUBOIS  
Secrétaires de mairie : Stéphanie GUILLAUME et Sylvie HUBERT  
Nombre d'habitants : 401  
Téléphone mairie : 05 55 27 53 17  
mairie.de.lapleau@wanadoo.fr  
www.mairiedelapleau-correze.net

L'appellation de Lapleau, telle qu'on l'observe sur les quelques documents conservés depuis le X<sup>e</sup> siècle, a évolué régulièrement jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. Les différentes interprétations qui en ont été données ne sont pas convaincantes, l'interprétation la plus évoquée reste La Pluie !

Pendant l'ancien régime, le Château de Lestranges au nord du village de Laborie fut bâti au XI<sup>e</sup> siècle par une vieille famille de chevaliers. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup>, cette famille a marqué l'histoire de Lapleau. Les Lestranges ont fourni nombre de dignitaires royaux ou religieux. Deux autres familles de notables ont joué un rôle important en résidant au Bourg de Lapleau et en y construisant deux bâtiments aujourd'hui classés : la Gentilhommière et le Château « Rouby ». En effet, la famille Grenier, qui fournissait des juges au tribunal des Lestranges (le titre de marquis impliquait de rendre la justice), fit construire une gentilhommière entre 1570 et 1605. Cet édifice, dont la rénovation s'acheva en 2005, accueille depuis le siège administratif de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières. Par ailleurs, en 1763, un Grenier épousa Françoise Despers de la Borderie. Le père de celle-ci vint habiter à Lapleau et y fit bâtir le château « Rouby ». En 1790, les communes furent constituées et Lapleau fut érigée en chef-lieu de canton. Son nom révolutionnaire était Lapleau-en-Gimel en remplacement de l'appellation courante apparue vers 1750, mais non officielle, de Lapleau-Lestranges.

Le début du XX<sup>e</sup> siècle fût l'époque où le Département se lança dans le développement d'un réseau ferré secondaire. En 1905 fut lancée la ligne Tulle-Ussel via Lapleau : le « Transcorrèzien ». L'ouvrage majeur de cette ligne était le viaduc des Rochers Noirs sur la Luzège dont la construction fut réalisée entre 1911 et 1912. La ligne fut ouverte en 1913 et inaugurée à Lapleau le 11 septembre par le Président Raymond Poincaré et Hippolyte Rouby, Sénateur-maire. Le Viaduc des Rochers Noirs permettait le franchissement des gorges profondes et sauvages de la Luzège aux tramways de la Corrèze reliant Tulle à Ussel. N'étant plus accessible de nos jours, une passerelle himalayenne a été installée en contrebas du Viaduc. Elle est accessible du côté de Lapleau.

Dans l'histoire récente, on peut noter dans le domaine de l'habitat et du développement touristique, l'édification du village de vacances près de l'étang-piscine du Vandahaut en 1966-67, aujourd'hui géré en régie municipale et ouvert toute l'année, ou encore l'étang qui permet de s'adonner à la pêche ou à la baignade surveillée en juillet et août. Enfin, le restaurant La Table d'Agnès permet de se restaurer tous les midis et soirs. À noter aussi, la construction d'un réseau d'assainissement collectif dans le Bourg (1966-69).

Le 10 mai 1965, la clé de voûte de l'ancienne église, portant les armes des de Lestranges et dont il avait été fait don au musée de Tulle vers 1930, fut classée monument historique. En 1976, des objets d'art religieux (chasses, monstrances, etc...) des églises du canton furent regroupés dans une vitrine sécurisée de l'église de Lapleau.

## LE MOT DU MAIRE | Francis DUBOIS, Maire de Lapleau

La commune de Lapleau s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de maintien de ses services de proximité. C'est à ce titre, par exemple, que la commune a mis en place une des premières stations-services municipales de France en 2004.

Aujourd'hui, Lapleau est une commune disposant de nombreux services et commerces : pharmacie, notaire, coiffeur, boulangerie, boucherie, garage, bar, restaurant, épicerie, ainsi que plusieurs artisans et entreprises. Tous ces efforts ont permis de ré-inverser la courbe démographique et garantir aux habitants le maintien de services de proximité.

En termes d'animation, Lapleau est surtout connue pour sa fête votive ayant lieu chaque année le premier weekend d'août avec fête foraine, défilé de chars le dimanche après-midi, retraite aux flambeaux le soir et feu d'artifice. Cette fête est suivie, le vendredi d'après, d'une brocante.



Viaduc des Rochers Noirs



Lavoir



Mairie - école



Le lac de Vandahaut



Église



Trésor





## Montagnac St Hippolyte

Maire : Daniel VIGOUROUX  
 Secrétaires de mairie : Bénédicte MAGNAN  
 et Viviane FABRE-LAJOINIE  
 Nombre d'habitants : 571  
 Téléphone mairie : 05 55 27 61 42  
 mairie.montagnac@free.fr  
 www.montagnac-saint-hippolyte.fr



Vue aérienne du bourg

À la Révolution, la commune portait le nom de Doustre Lespinasse et regroupait les communes de St Hippolyte et La Chapelle Spinasse. En juin 1835 les communes de la Chapelle Spinasse et Saint Hippolyte sont à nouveau séparées. En 1881, la gare de Montagnac est construite. Grâce à la voie ferrée, le hameau de Montagnac connaît un véritable essor. Arrivée de la distillerie de la Salers en 1900 en provenance de St Martin la Méanne et création de nombreuses industries autour de la matière première locale, le bois. En 1931, par décret, le Président Paul DOUMER renomme la commune de Saint Hippolyte en Montagnac Saint Hippolyte.

L'année 1977 voit la construction de l'actuelle mairie et l'administration publique est transférée de Saint Hippolyte à Montagnac en 1978. Le monument aux morts est toujours à St Hippolyte, près de l'église inscrite du XIVème siècle. La chapelle de Montagnac a été construite à la fin de la dernière guerre sous l'impulsion de la famille Serve avec l'aide de la plupart des habitants du village. Plus d'informations sur le site de la commune.

## LE MOT DU MAIRE

### Daniel Vigouroux, Maire de Montagnac Saint Hippolyte



D'une superficie de 2047 ha répartis sur une dizaine de villages pour une population de 571 habitants, située en bordure de l'axe Bordeaux Lyon, Montagnac Saint Hippolyte bénéficie d'une excellente situation entre deux sorties d'autoroute (8 km Egletons et 11 km Tulle-Est). Montagnac possède plusieurs atouts touristiques non négligeables : le château renaissance avec l'ancienne école des sœurs qui vient d'être réhabilitée, l'étang de Gros, les cascades du Doustre et ses anciens moulins à huile.

La vie associative est également très riche sur la commune : le club de foot créé en 1938, l'amicale des pompiers (le corps des sapeurs pompiers date de la guerre), les parents d'élèves (actuellement quatre-vingt élèves sont scolarisés dans les trois classes de l'école), les anciens combattants, les aînés ruraux, les chasseurs, le comité de la fête (qui organise à la St Hippolyte la fête votive avec ses traditionnels « milhassous », le concours de pétanque, les foulées pédestres sur 5 et 10 km, les manèges et l'incontournable feu d'artifice du lundi soir). Enfin, le foyer rural, riche de nombreuses activités : théâtre et depuis plus de 40 ans, le yoga, le ping-pong, la randonnée, l'occitan, l'anglais, ...

Depuis 2008, la commune s'est engagée dans une démarche Eco citoyenne et a réalisé son agenda 21 reconnu par l'Etat et renouvelé jusqu'en 2017. Cette démarche lui a permis de créer un Eco quartier dans lequel les premières maisons vont sortir de terre en 2018.

Montagnac est également une commune industrielle avec deux usines « phares », SOVECO-PLAST qui depuis plus de 50 ans réalise de l'injection plastique dans des domaines très variés qui vont de la mode, en passant par les équipements de l'habitat, à l'armement (qui a succédé aux établissements Serve, ancienne entreprise travaillant le bois - tournage, talons). AMCOR pour sa part réalise du mobilier (chaises, fauteuils, canapés) et petits meubles pour le milieu hospitalier et les maisons de retraite. Enfin une entreprise d'adduction d'eau et d'assainissement est présente sur la commune depuis plus de 60 ans. Est également présent un tissu de commerçants, d'artisans et d'entreprises de service. Sans compter les services publics comme l'agence postale et la bibliothèque.

Comme dans beaucoup de communes, l'agriculture s'est recentrée sur des exploitations basées principalement sur l'élevage dans lesquelles de jeunes agriculteurs n'ont pas hésité à s'investir, et c'est avec un grand plaisir que nous voyons également s'installer un maraîcher bio. Il reste encore des commerces de proximité (boulangerie, épicerie tabac journaux, coiffeur, garage automobile, contrôle technique, restaurant).

Depuis juillet 2017, un centre de loisirs intercommunal (ALSH L'Arc en ciel) est venu compléter l'offre en matière d'équipements. En projet pour 2018, la mise en place d'un plateau multisports.

À Montagnac Saint Hippolyte, le bonheur, c'est bien dans notre « nature ».



Étang de Gros



Vitrail de la chapelle



Cascade du Doustre



École, cantine, garderie



Écoquartier



Château



# I DIAGNOSTICS PLUi I

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) se poursuit. La première partie, relative à la réalisation d'un diagnostic du territoire sur différents volets, a fait l'objet de 4 réunions de présentation aux 20 maires du territoire en septembre et octobre. Nous vous présentons ici les éléments saillants identifiés par les bureaux d'études.

Depuis novembre, les maires se sont réunis plusieurs fois pour échanger sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), 2ème brique du PLUI, et dont la première version sera prête début en février ou mars.

Pour rappel, le PLUI doit être approuvé avant le 31 décembre 2019.

## SERVITUDES ET PRESCRIPTIONS

- 27 périmètres de protection des Monuments Historiques (servitude AC1).
- 7 sites inscrits (servitude AC2).
- Nombreux périmètres de protection des captages (servitude AS1).
- Des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), 4 sites Natura 2000, 13 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), des routes classées à grande circulation et concernées par le classement sonore, des boisements réglementés...

## DÉMOGRAPHIE : +348 habitants en 15 ans

- Vers une reprise démographique pérenne : 9 979 habitants en 1999, 10 327 habitants en 2014
- Une ville pôle dynamique : 40% des nouveaux habitants de la communauté de communes viennent s'installer à Egletons
- Une population âgée et vieillissante, dont la structure se rajeunit grâce au solde migratoire positif, surtout aux abords de l'autoroute
- L'intercommunalité devrait accueillir entre 578 et 1019 nouveaux habitants à l'horizon 2030.

## HABITAT : une attractivité résidentielle et secondaire, un territoire carrefour

- De nombreuses constructions nouvelles : + 828 logements en 14 ans, et une production qui s'accélère.
- Une concentration des constructions autour du pôle et de l'accès à l'A89.
- Plus d'1/3 des habitations non occupées à l'année, dont 10% de logements vacants et 25% de résidences secondaires.
- 772 logements vacants, dont 45% situés à Egletons.
- Un parc typique du milieu rural, peu varié : 80% de maisons individuelles et 70% occupées par des propriétaires, une concentration des appartements et logements sociaux à Egletons.
- Un besoin d'environ 2 680 logements à réaliser à l'horizon 2030 selon le SCOT : 2 070 résidences principales, 608 résidences secondaires, 0 logement vacant supplémentaire.

## ÉQUIPEMENTS, SERVICES, RÉSEAUX, MOBILITÉS

- Une offre scolaire bien répartie.
- Une offre médicale satisfaisante.
- L'installation de la fibre comme moteur de l'attractivité.
- Préférer la densification aux abords des réseaux existants : eau potable, assainissement, défense incendie, électricité.
- Repenser les mobilités pour des déplacements moins dépendants des énergies fossiles : aménager des aires de covoiturage, conserver les gares, rendre les bourgs aux piétons.

## PAYSAGES ET ARCHITECTURE : une identité à préserver

- Des paysages étagés : hauts reliefs, plateaux vallonnés, gorges et vallées.
- L'agriculture et les espaces boisés structurant le paysage, avec un rôle écologique primordial.

- Bourgs et villages ponctuent le territoire : un patrimoine souvent bien préservé.
- Des matériaux de construction et des formes bâties typiques.
- De nombreux éléments à valoriser comme atout touristique et du cadre de vie.

## ÉCONOMIE : une concentration aux abords des pôles et de l'A89

- Un nombre d'actifs qui augmente : +15,07% entre 1999 et 2013, soit 4025 actifs.
- Mais des effectifs d'actifs à renouveler : plus de 13% des actifs ont plus de 55 ans.
- Un fonctionnement de plus en plus résidentiel : une part des actifs dans la population plus importante aux abords d'Egletons et de l'A89 (ex : Moustier-Ventadour ou Montaignac-Saint-Hippolyte).
- Un taux de concentration de l'emploi de 89,9 : des emplois en quantité insuffisante, un territoire dépendant des pôles voisins.
- Une part de l'économie présentielle importante, mais un territoire aussi très industrialisé.
- Une économie agricole prégnante dans les communes les plus éloignées d'Egletons.
- Une structure commerciale rurale satisfaisante, fortement dépendante des pôles voisins pour les commerces anomaux
- Une fonction touristique très forte à structurer.
- Une activité agricole contrainte par les conditions géographiques et climatiques, spécialisée dans l'élevage, avec des exploitations de grande taille et attractives pour les jeunes.

## EAU ET BIODIVERSITÉ : un réseau écologique dense et peu fragmenté

- Une ressource en eau omniprésente, de bonne qualité mais vulnérable.
- Assurer la sécurité quantitative et qualitative de la ressource en eau en améliorant les rejets et en limitant les pollutions diffuses.
- Des milieux aquatiques et humides riches à préserver.
- De nombreux périmètres de protection : sites inscrits, arrêté de biotope, sites Natura 2000, Parc Naturel Régional des Millevalches en Limousin, ZNIEFF.
- Des milieux boisés et humides riches mais fragiles : obstacles à l'écoulement des eaux, déprise agricole, plantations de conifères, défrichement...

## GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE

- 157 hectares urbanisés entre 1999 et 2017, concentrés aux abords de l'autoroute et d'Egletons, dont 90 ha pour l'habitat, 40 ha pour l'activité, 15 ha pour l'activité agricole et 13 ha pour les équipements.
- Une densité moyenne de 1907m<sup>2</sup> par habitation, mais très variable en fonction des communes : un étalement urbain bien plus important dans les petites communes.
- Une possibilité d'urbanisation de 158 hectares au sein des espaces urbanisés existants : un potentiel brut qui suffirait à l'accueil des constructions pour les 10 prochaines années.
- Des objectifs à affiner par commune.



# I TOURISME I

## Étude Corrèze Tourisme : Château de Ventadour

La Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Communautaire ont confié à l'Agence de Développement et de Réservation Touristique de la Corrèze (ADRT) et au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) la mission de mener un audit sur le château de Ventadour.

L'objectif de cette étude est de mettre en avant les points forts et faibles du site, et de proposer un plan d'actions à mettre en œuvre en vue d'accroître l'attractivité et la fréquentation du site.

Les conclusions de l'audit ont été restituées le 6 novembre dernier auprès de la commission Tourisme de la Communauté de Communes.

Il ressort plusieurs axes de travail, en particulier l'amélioration de la coordination des acteurs « usagers » du Château de Ventadour, la réalisation de quelques travaux d'aménagement ou bien encore la modification du contenu des visites guidées.

En réponse à ces recommandations, plusieurs actions seront entreprises dès 2018, à commencer par la construction d'une nouvelle billetterie devant être inaugurée en mai prochain.



# I LANCEMENT DU PROGRAMME D'AIDES HABITAT I

La convention de mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat a été signée officiellement le 11 décembre dernier. Cette date marque le lancement du programme d'aides à l'habitat, soutenue par la Communauté de Communes et qui s'étendra jusqu'en 2022.

Le règlement des aides à l'habitat est disponible sur le site internet [www.cc-ventadour.fr](http://www.cc-ventadour.fr)

Pour tout renseignement, contactez le 05.55.27.69.26 ou le Pays de Haute-Corrèze Ventadour au 05.32.09.19.52.

Ces aides ont pour but de soutenir les actions portant sur quatre volets d'intervention :

- Lutte contre la vacance
- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- Énergie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter Mieux
- Travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat

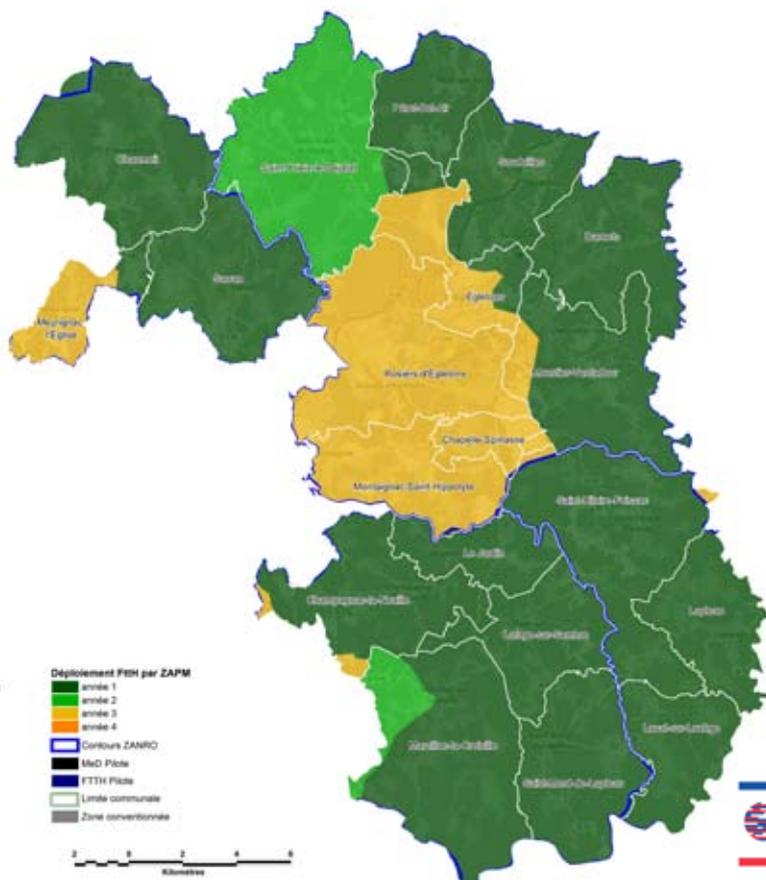
# I RÉSEAUX I

## Déploiement de la fibre optique

La Communauté de Communes s'associe à la stratégie, portée par le Conseil départemental de Corrèze, de procéder au déploiement de la fibre optique auprès de toutes les habitations et entreprises de la Corrèze d'ici 2021.

Pour notre territoire, ce travail implique le raccordement de 8 048 prises au total.

La carte du déploiement présentée permet de constater qu'une majeure partie du territoire intercommunal sera desservie dès les années 1 et 2 du programme, soit courant 2018 (vert foncé) et 2019 (vert clair).



# Le programme LEADER du Pays Haute-Corrèze Ventadour, UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

## Qu'est-ce que Leader ?

**Leader**, Liaison **E**ntre **A**ctions de **D**éveloppement de l'**E**conomie **R**urale est un programme européen qui permet de **soutenir des projets innovants sur les territoires ruraux**. Ce programme est alimenté par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et s'appuie sur un partenariat entre acteurs publics et privés, appelé Groupe d'Actions Locales (GAL).

## Qui peut en bénéficier ?

Les bénéficiaires potentiels de ce programme sont les porteurs de projet **privés** (entrepreneurs, associations, groupements...) ou **publics** (communes, communautés de communes, organismes associés).

## Quels types de projets peuvent être accompagnés ?

Pour pouvoir bénéficier d'une aide Leader un projet doit :

**Répondre à la stratégie du territoire** et s'inscrire dans une des fiches-actions suivantes :

### ① Développer et structurer les potentiels locaux d'emplois et d'activités

> *Réhabilitation de locaux commerciaux vacants, création de magasins de producteurs...*

### ② Soutenir et dynamiser la vie culturelle, sportive et de loisirs

> *Création de circuit de randonnées, mise en place d'actions culturelles ou sportives itinérantes...*

### ③ Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, paysager et bâti

> *Restauration du patrimoine, aménagements de sites patrimoniaux...*

### ④ Créer, promouvoir et développer des activités touristiques

> *Amélioration des lieux d'accueil et d'information touristique, création d'hébergements touristiques...*

### ⑤ Accompagner la montée en débit et développer les usages du numérique

> *Création de site de e-commerce, création d'applications touristiques...*

### ⑥ Coopérer pour imaginer ensemble l'avenir de la ruralité

**Se dérouler sur le territoire du GAL** qui regroupe deux Communautés de Communes (Haute-Corrèze Communauté et Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières). Pour pouvoir être éligible, le projet doit se dérouler totalement ou en partie sur le territoire du GAL.



## Attention, pour pouvoir bénéficier de ces aides il faut :

> **Ne pas avoir débuté son projet** : avant de réaliser son projet, il est essentiel de contacter l'équipe Leader afin de déterminer les aides possibles. Un projet débuté, avant le dépôt de la demande de subvention, ne pourra pas être accompagné dans le cadre du programme Leader. Cela veut dire qu'il ne faut pas avoir signé de bon de commande ou de devis avant de déposer une demande de subvention.

> **Avoir des financements publics** : pour pouvoir être financé par les fonds européens, un projet doit mobiliser d'autres fonds publics. L'intervention européenne est conditionnée à la mobilisation de financements publics.



1. Balade en VTT (Pah)
2. Meyrignac-l'Eglise (Pah)
3. Egletons (D. Agnoux)

## Pour en savoir plus :

Murielle Drouillac, chargée de mission  
Pays Haute-Corrèze Ventadour  
23, Parc d'activités du Bois Saint-Michel 19200 Ussel  
05.32.09.19.51 / leader@payshautecorrezeventadour.fr

